

tre, mais je dois me prononcer sur la question avec les facultés que je possède et je ne trouve aucun sens à la motion, puisque l'intention qu'elle contenait lorsque la Chambre en fut saisie a été rayée; je prétends donc, monsieur l'Orateur, que votre décision en ce qui a trait à mon sous-amendement, soit:

Le rôle de la Chambre est de proposer, d'approuver ou de désapprouver la politique du Gouvernement,

s'applique au texte actuel de la motion. Celle-ci devrait donc être déclarée irrecevable.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Après la volte-face du 22 novembre, nous avons eu celle du 7 décembre. Le premier ministre (M. Mackenzie King) devrait donner aux gens des leçons de volte-face; il est passé maître en tours de force de ce genre. Le leader du Gouvernement inscrit au *Feuilleton* une motion de confiance après avoir consulté tous ses ministres, mais ce soir nous avons été témoins d'un spectacle qu'aucun d'entre nous ne pouvait prévoir: nous avons vu le premier ministre se faire médiateur au point d'accepter la proposition du chef du groupe de la Fédération du commonwealth coopératif sans consulter ses collègues du Cabinet, c'est-à-dire, à moins qu'il n'y ait eu entente entre le chef de la Fédération du commonwealth coopératif et le premier ministre avant la présentation de cet amendement.

M. COLDWELL: Je vous donne l'assurance qu'il n'y a pas eu d'entente.

M. POULIOT: Je remercie l'honorable député. C'est encore pire. Je me rappelle qu'un jour celui qui présidait me demanda de retirer une observation que j'avais faite au sujet de lord Bennett dont j'avais dit qu'il prenait des décisions sans consulter ses collègues du Cabinet. Que s'est-il passé ce soir? Aux yeux de tous les honorables députés s'est répété ce que j'avais reproché à Bennett, reproche qui m'a valu l'humiliation d'avoir à retirer mes paroles. Cependant, ce soir je n'ai pas eu à retirer quoi que ce soit. Le premier ministre n'a pas passé de petits papiers aux occupants des banquettes ministérielles et je suis convaincu qu'aucun ministre n'a pensé qu'il acceptait une proposition ou un amendement présenté par le chef du groupe de la Fédération du Commonwealth coopératif.

Le chef du groupe de la Fédération du commonwealth coopératif est-il le nouveau directeur de conscience du premier ministre depuis la mort, hier, du parti tory? Quel spectacle! On nous parle de la suprématie du Parlement; des grands principes du premier ministre qui veut consulter le Parlement.

[M. Picard.]

C'est pure farce. Il ne consulte même pas ses collègues du Cabinet avant de se soumettre aux dictées du chef d'un groupe de l'opposition.

Sir Wilfrid Laurier aurait-il fait cela? Sir Robert Borden, à qui le premier ministre, d'après sir Robert, a songé à se joindre dans un cabinet d'union, aurait-il agi de la sorte? Le premier ministre lui-même ne l'a jamais nié. Sir Wilfrid Laurier ou Sir Robert Borden auraient-ils jamais fait cela?

Quand je me suis rendu dans ma circonscription après la soudaine volte-face du premier ministre le 22 novembre, j'ai constaté que mes électeurs étaient consternés et humiliés. Ce soir, je n'appartiens plus et suis fier de ne plus appartenir au parti que dirige le premier ministre. Cependant, à titre de membre de la Chambre des communes, je me sens profondément humilié de ce que, à propos d'une motion de confiance qui fut inscrite au *Feuilleton* par le premier ministre, vraisemblablement après qu'il eut consulté ses collègues, le chef du Gouvernement décide d'apaiser le leader de la C.C.F., et de l'apaiser à la Munich. Quelle humiliation! Quelle consternation! Quelle abomination! Le premier ministre n'est pas seul ce soir dans la vallée de l'humiliation, car nous y sommes tous.

Nous avons un gouvernement responsable. On nous a convoqués ici mais quelle est donc la politique du Gouvernement? Comme l'a si bien dit l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), elle est inexistante. J'aurais pu comprendre qu'on nous convoque pour le premier avril afin de nous faire courir le poisson d'avril, mais nous sommes en décembre et la fête de Noël approche.

Il y a quatorze sièges vacants au Sénat. J'ai vérifié les noms à la porte de l'autre Chambre et j'ai remarqué que des trente-trois sénateurs nommés par le Gouvernement actuel, quatorze seulement étaient d'anciens membres de cette Chambre. Suivant cette proportion, les honorables députés d'en face qui pourraient raisonnablement s'attendre à de l'avancement pour les services qu'ils ont rendus en cette enceinte pourront se compter fort chanceux s'ils obtiennent un siège car des quatorze candidats choisis, quatre seulement seront des membres de la Chambre.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Je n'ai pas pu suivre très attentivement les remarques de l'honorable député de Témiscouata mais je ne crois pas que la question des nominations au Sénat puisse se rattacher à la motion en délibération. Je prierais l'honorable député de s'en tenir à la motion.

M. POULIOT: J'imagine qu'il entre dans les desseins du Gouvernement de ne remplir